

2S AUTO
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 500 euros
Siège social : 125/89 rue de l'Yser, 59200 Tourcoing
922 367 594 R.C.S. LILLE MÉTROPOLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 06 JANVIER 2026

I - A PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIIT :

Monsieur SAIDI-SIEF FAROUK, né le 09/05/1980 à CONSTANTINE, demeurant au 125/89 rue de l'Yser, 59200 Tourcoing, de nationalité Française.

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 5 euros chacune composant le capital social de la Société 2S AUTO,

Agissant en qualité d'associé unique et de Président de ladite société,

II - A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION – TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social du 125/89 rue de l'Yser, 59200 Tourcoing au 3 rue du Presbytère, 59170 Croix, à compter du 06 janvier 2026.

En conséquence, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante:

« Article 4 - Siège social Le siège de la société est fixé au 3 rue du Presbytère, 59170 Croix.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou autre département limitrophe sur la décision du Président. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

SSK

DEUXIÈME DÉCISION — DÉLÉGATION DE POUVOIRS

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales requises, notamment la publication dans un journal d'annonces légales et le dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

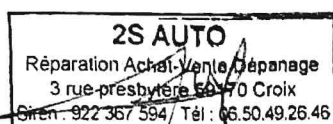
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Fait à **Tourcoing**, le **06 janvier 2026**.

L'Associé Unique et Président

(Signature)

Monsieur SAIDI-SIEF FAROUK



SSF